



Bulletin d'adhésion 2024

Cotisation au titre d'une association

Ré-adhésion

Nouvelle adhésion

30 €

Pour toute nouvelle demande, joindre les statuts, une lettre de motivation et de la documentation sur votre structure pour validation par le Conseil d'Administration de l'UCPS

Nom de la structure :

Objet ou missions principales de la structure :
.....

Coordonnées de la structure

Adresse postale :

Courriel : Tél :

Site Internet :

Coordonnées du Président(e)/responsable

Nom : Prénom :

Courriel : Tél :

Coordonnées du Trésorier(ère)

Nom : Prénom :

Courriel : Tél :

Paiement

Je joins à ce bulletin un chèque de : 30 € à l'ordre de l'UCPS à nous envoyer à : UCPS - 1 rue de la Grotte - 41210 La Marolle en Sologne

N° de chèque : Banque :

Par virement bancaire en nous indiquant en motif votre nom de structure - IBAN FR93 2004 1010 0605 2015 0G02 792

Pensez à envoyer à nos permanents les dates des évènements et activités de votre structure pour figurer dans notre @ctu et sur le site de l'UCPS ! Contactez-les au 02 54 88 71 09

En quelques mots, vos motivations pour adhérer à l'UCPS :

.....
.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication et informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'UCPS

UCPS

Association Culturelle Loi 1901 - Agrée Jeunesse, éducation populaire

1 Rue de la grotte - 41210 La Marolle en Sologne

Tél. 02 54 88 71 09 - Courriel : accueil@ucps.fr



Retrouvez toutes nos informations en scannant le code

